



Chères présidentes, chers présidents,

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, par arrêté du 31 décembre 2012, a renouvelé la délégation de la Fédération Française de Cyclotourisme jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de ce renouvellement, la Fédération a revu la réglementation des organisations en intégrant une part plus importante sur la sécurité, l'approche Natura 2000 et une démarche éco-citoyenne.

Dans cette optique et pour vous permettre d'adapter vos organisations de randonnée, nous vous transmettons quelques documents essentiels :

- le règlement type du cyclotourisme mis à jour en novembre 2012
- la charte des organisations FFCT 2013
- la fiche technique 2013 FFCT

Vous trouverez aussi une suggestion d'organisation chronologique.

Bourg en Bresse le 19 février 2013

Documents à conserver

Le président,
Michel PERROT

Le secrétaire,
Alain BEY

Le délégué Sécurité
Jean-Pierre MICHOUX